



Vente à titre privé litige

Par **TITI**, le **02/08/2008** à **19:21**

Bonsoir, rnrnSuite à ma discussion du 15 Juillet 2008. rnJ'ai envoyé le 18 Juillet 2008 une LR avec AR à mon acheteur. rnJ'ai reçu une LR avec AR de la Protection Juridique de l'acheteur. rnSa Protection Juridique me répond : rnrn" Votre responsabilité contractuelle peut donc être recherchée sur le fondement de l'Article 1641 du Code Civil". rnIl faut transmettre le moteur à la Société pour révision et délivrance d'un certificat de conformité et de bon fonctionnement. rnrnLa réponse de la Protection Juridique est-elle : rnUne procédure normale pour aller dans le sens de l'acheteur, pour intimider le vendeur ou bien faut-il que je contacte une Protection Juridique? rnrnQue pouvez-vous me conseiller? rnrnJe vous remercie de l'attention que vous portez à ce message.rnrnJ'ai envoyé ce message hier soir, comme je n'ai pas obtenu de réponse, je pense avoir fait une erreur de manipulation.rnDésolé pour ce désagrément.rnrnMerci.